



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Compte-rendu de l'instance de concertation du projet de parc éolien en mer en baie de Saint-Brieuc du 10 juillet 2020

Liste des participants

- M. MOSIMANN, préfet des Côtes-d'Armor
M. LOZIER, préfet maritime de l'Atlantique
M. CHEVALIER, adjoint du préfet maritime en charge de l'action de l'Etat en mer (AEM)
M. BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor (DDTM)
M. MANGAN, directeur adjoint de la DDTM des Côtes-d'Armor, délégué mer et littoral
M. FERRAN, adjoint au sous-directeur de la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC)
M. LE BUHAN, directeur départemental des finances publiques des Côtes-d'Armor (DDFIP)
M. HANNEDOUCHE, SGAR Bretagne
M. SELLIER, directeur interrégional de la mer Nord-Atlantique Manche-Ouest (DIRM)
M. ALEXANDRE, directeur adjoint de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
Mme RATSIVALAKA, préfecture maritime de l'Atlantique
Mme LE DRAST, préfecture maritime de l'Atlantique
M. FROUX, DDTM des Côtes-d'Armor
M. DIDIER, DDTM des Côtes-d'Armor
M. COSSON, DDTM des Côtes-d'Armor
M. PIQUET, DDTM des Côtes-d'Armor
Mme BIZARD, DREAL Bretagne
- M. GUIDA, adjoint au ministre de l'environnement de Jersey
- M. LE FUR, député des Côtes-d'Armor, vice-président de l'Assemblée Nationale
M. TOQUE, assistant parlement de M. JONCOUR, député des Côtes-d'Armor
- Mme LE SAOUT, conseillère régionale, vice-présidente de la commission énergie
M. LOPEZ, directeur général délégué transitions environnementales au Conseil régional
M. de CHAISEMARTIN, vice-président du conseil départemental, représentant le président
Mme MEHEUST, vice-président du Conseil départemental (canton de Lanvallay)
Mme MICHEL, vice-présidente du Conseil départemental (canton de Pléneuf)
Mme RUMIANO, vice-présidente du Conseil départemental (canton de Plouha)
M. BOURDAIS, directeur des infrastructures au Conseil départemental
M. LONGUEVILLE, Saint-Brieuc Armor Agglomération, directeur de la coordination et de la prospective
Mme MOISAN, vice-présidente en charge du tourisme de Dinan Agglomération et maire de Fréhel
Mme LE SAULNIER, Guingamp-Paimpol Agglomération, adjointe à l'environnement,
M. GAUTHIER, Lannion Trégor Communauté, directeur des politiques territoriales et contractuelles
M. BARBO, Lamballe Terre et Mer, vice-président chargé du développement durable et milieux naturels
Mme MELET, Lamballe Terre et Mer, service développement durable/énergie
M. TOUSSAINT, Lamballe Terre et Mer, directeur du service environnement

M. CHAUVIN, maire de Binic/Etables-sur-mer
Mme LUTZ, conseillère municipale de Binic/Etables-sur-mer
M. BERTRAND, maire délégué d'Etables-sur-mer
M. LABBE, maire d'Erquy
Mme ALLAIN, adjointe au maire d'Erquy
M. RAULT, conseiller municipal d'Erquy
Mme HERVO, maire d'Hénansal
M. COSSON, maire d'Hillion
M. KUNTZ adjoint au maire d'Hillion
M. BRIENS, adjoint à l'énergie Lamballe-Armor, maire délégué de Morieux
M. PARANTHOEN, maire de Lézardrieux
Mme SCHUCHARD, adjointe au maire de Lézardrieux
M. CAINGNARD, conseiller municipal, délégué à la transition énergétique
M. LOMBART, adjoint au maire de Ploubazlanec, chargé des ports
M. MANGOLD, maire de Plouézec
M. OMNES, maire de Plurien
M. HELLION, conseiller municipal de Plurien
M. SIMELIERE, maire de Saint-Quay-Portrieux

M. SOENEN, CEREMA, directeur du laboratoire de Saint-Brieuc
M. LAURANS, chercheur en écologie halieutique à l'IFREMER
M. TROESCH, président de la Chambre de commerce et d'industrie des Côtes-d'Armor
Mme ABERVE, responsable du pôle développement touristique, Côtes-d'Armor Destination

M. COUDRAY, président du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor (CDPMEM22)
M. METAYER, vice-président du CDPMEM22
Mme FRELAUT, membre du CDPMEM 22
M. THOMAS, membre du CDPMEM 22
M. LE DROUGMAGUET, chargé de mission au CDPMEM 22
M LE NEZET, président du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne (CRPMEM)
M. DUBREUIL chargé de mission au CRPMEM
M. LEBLANC, chargé de mission au CRPMEM Normandie
M. CHAUMARD, vice-président du Comité régional de la conchyliculture Bretagne Nord (CRCBN)
M. SALAUN, directeur du Comité régional de la conchyliculture Bretagne Nord (CRCBN)

M. ABBEST, délégué départemental de la société nationale de sauvetage en mer (SNSM) des Côtes-d'Armor
Mme OZANEAUX secrétaire et trésorière de la SNSM des Côtes-d'armor
Mme LASTERRE directrice de l'Agence locale de l'énergie du Pays de Saint-Brieuc
M LE BOUCHER, président du Comité départemental de Voile
Mme EVEN, chargée de mission Vivarmor Nature
M.COISY, membre Breizh EMR
M.GRIAUD, membre Breizh EMR
M. BOUGAULT, président du Comité départemental des associations des pêcheurs plaisanciers des Côtes-d'Armor
M. FEVRIER, Groupe d'études ornithologiques des Côtes-d'Armor (GEOCA), président du conseil scientifique du projet de parc éolien en mer
M. DEREUX, administrateur de France Nature Environnement (FNE)

M. BEAUDLET, M. LECOEUR, M. LABAUN, Mme PRANDI et Mme ALLAIN, représentants de la Fédération des associations environnementales des Côtes de Penthièvre et d'Émeraude (UPEEL)
Mme POUJOL, présidente de l'association « Gardez les Caps »
M. DE LA MOTTE,, M. LUBIN, M. CATTÀ et M. TREHOREL, membres de l'association « Gardez Les Caps »
M. FORTIN, chargé de mission Bretagne Vivante
M. HINAULT, président de l'Agence locale de l'énergie de l'agglomération de Saint-Brieuc
M. TENNESSON président de Saint-Cast Nature environnement et vice-président FAPEL 22

Mme PITOU-AGUDO, déléguée pour la Région Ouest réseau transport d'électricité (RTE)
Mme LAU-BEGUE, directrice de projet RTE
Mm BRIGANT, chargée d'opération RTE
Mme BENOIT, chargée d'opération RTE

M. GARCIA-PEREZ, président d'Ailes Marines
M. RIOU, directeur développement et territoire d'Ailes Marines
M. ROLLIN, directeur Iberdrola renouvelables France
M. BODHUIN, conseiller marine Ailes Marines
Mme CALMELS, chargée de communication Ailes Marines
M. DUFEU, chargé de mission territoire Ailes Marines
Mme KIRCHSTETTER, chargée de mission territoire Ailes Marines

M. QUERE, opérateur Natura 2000 «Cap-Erquy-Cap Frehel »
Mme OISEL, opérateur Natura 2000 « Saint-Brieuc Est »

Excusés :

M. CHESNAIS-GIRARD, président du Conseil régional de Bretagne
M. BOTHOREL, député des Côtes-d'Armor
M. BERVILLE, député des Côtes-d'Armor
M. VASPART, sénateur des Côtes-d'Armor
Mme PRUNAUD sénatrice des Côtes-d'Armor
M. CADEC, président du Conseil départemental des Côtes-d'Armor
M. MORIN, conseiller départemental du canton de Pléneuf-Val-André
M. LEFORT, architecte des Bâtiments de France
Agence régionale de la santé
Surfrider fondation Europe
Groupe mammalogique breton
Collectif de Caroual
M. le Maire de l'Île de Bréhat
Mme le Maire de Langueux
M. le Maire de Saint-Alban
Syndicat mixte du port d'Armor
Station de pilotage du Légué
Station de pilotage de Saint-Malo
Service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM)
M. PROVOST, Conservateur des Sept-îles
M. YESOU, membre du conseil scientifique
M. HASSANI, membre du conseil scientifique

1) Propos introductifs.

Monsieur MOSIMANN, préfet des Côtes-d'Armor ouvre la réunion et rappelle l'objectif de cette instance, qui est d'informer et d'échanger entre les parties prenantes, sur les étapes du développement du projet de parc éolien en Baie de St-Brieuc. Cette instance de concertation et de suivi se réunit pour la dixième fois et la dernière réunion s'est tenue le 13 novembre 2018.

Il tient d'abord, au nom des deux présidents à s'excuser de sa tenue tardive. Elle devait en effet être programmée à l'automne dernier, mais il y a eu ensuite un changement de préfet, une période de réserve électorale, le COVID-19 puis une dernière période de réserve électorale. Il salue la présence en audio d'un représentant des autorités de Jersey. Il précise l'ordre du jour de la réunion, qui permettra dans un premier temps de faire un point sur l'état d'avancement du projet et de tracer les perspectives des prochains mois avec des temps d'échanges entre chacune des deux séquences. Les présentations seront réalisées par les porteurs de projet (Ailes Marines et RTE).

Il rappelle également quelques éléments de contexte en précisant que :

- ce projet s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de la transition énergétique et de la programmation pluriannuelle de l'énergie avec un volet consommation et un volet production de l'énergie avec développement des énergies marines renouvelables ;
- la Bretagne ne produit actuellement que 15 % de l'énergie qu'elle consomme ;
- la production électrique du parc équivaudra à la consommation de 850 000 habitants, soit plus que la population des Côtes-d'Armor (600 000 habitants)
- toutes les autorisations administratives ont été délivrées en mars et en avril 2017, à l'issue de longues procédures (appel d'offres de 2011 attribué à Ailes Marines puis débat public en 2013 et enquête publique, en 2016)
- le Président de la République est venu confirmer le lancement des parcs éoliens lors de sa venue dans les Côtes-d'Armor le 21 juin 2018, suite à la renégociation des tarifs de rachat, et a rappelé l'envergure nationale du projet, dans le contexte de la transition énergétique,
- ces autorisations administratives comportent un nombre important de prescriptions et d'études techniques à réaliser ;
- l'Etat sera vigilant à ce que ces prescriptions contenues dans les arrêtés préfectoraux d'autorisation soient bien respectées par les porteurs de projet, en vertu du principe qui encadre les projets d'envergure (« éviter, réduire, compenser »). C'est le cas pour les impacts sur la flore et la faune, et notamment la ressource halieutique.

Le préfet des Côtes-d'Armor souligne l'attachement du gouvernement au secteur de la pêche maritime, secteur stratégique en Bretagne et dans les Côtes-d'Armor, qui connaît actuellement une période difficile, liée aux conséquences sanitaires de la crise en cours, aux perspectives du Brexit ...

Concernant les recours, il précise qu'il reste deux contentieux en cours d'instruction :

- un recours au Conseil d'État contre l'arrêté préfectoral d'autorisation modificatif du 20 décembre 2017 qui validait un certain nombre de changements techniques non essentiels. L'arrêt de la Cour administrative d'appel de Nantes a toutefois confirmé cet arrêté préfectoral en mars 2019 ;
- un recours déposé par un collectif auprès du tribunal de l'Union européenne contre la décision de la Commission européenne validant le dispositif d'aides d'État de la France.

Il tient à préciser que les échanges d'aujourd'hui se font donc sous couvert et sous réserve de ces deux recours non suspensifs. Dès lors, les opérations préparatoires et les discussions peuvent se poursuivre normalement.

Monsieur LOZIER, préfet maritime de l'Atlantique, confirme que les campagnes exploratoires en mer ont commencé il y a quelques semaines et comportent le déploiement de navires afin de réaliser un certain nombre d'études avant les travaux de construction :

- détection des engins historiques explosifs (Ailes marines et RTE) ;
- géophysique (Ailes marines et RTE) ;
- tests d'outillage (Ailes marines) ;
- archéologie préventive prévue par l'INRAP pour le compte du DRASSM (État).

Dans cette phase de campagnes exploratoires à la mer, puis lors des travaux de réalisation (sous réserve de la purge des recours toujours en cours), il précise qu'il sera tout particulièrement vigilant sur deux points :

- maintien d'une cohabitation apaisée entre tous les usagers de la baie de Saint-Brieuc ;
- respect des règles de sécurité maritime.

Il mentionne que ces opérations ont et auront évidemment un impact sur le partage de l'espace maritime en baie de Saint-Brieuc, mais l'État a réaffirmé, en particulier lors de la réunion de concertation du 19 mai dernier entre les opérateurs et les comités des pêches, que les opérations doivent être ajustées au juste besoin des opérateurs.

Il se félicite que la concertation ait repris entre Ailes marines, RTE et les organisations professionnelles des pêches. Il insiste pour que le détail de ces opérations soit concerté finement afin :

- de garantir la sécurité des différents acteurs (sous-traitants des opérateurs, usagers de toute nature qui fréquentent la baie : pêcheurs professionnels, plaisanciers, navires de commerce, etc.) ;
- de permettre les différents usages professionnels en minimisant la gêne réciproque.

Comme cela a été fait récemment, il prendra à nouveau, par arrêté préfectoral maritime, des mesures de régulation destinées à garantir la sécurité et la cohabitation de l'ensemble des usagers. L'information nautique sera délivrée selon les réseaux habituels, mais afin d'assurer une large diffusion, les opérateurs devront s'assurer par tous les moyens qu'elles sont bien relayées auprès des professionnels.

Il confirme que la construction du parc éolien engendrera une modification des conditions de navigation aux abords de la baie de Saint-Brieuc. C'est pourquoi en conformité avec les recommandations de la Grande Commission Nautique de 2016, les chenaux d'accès aux ports de Saint-Malo et de Saint-Brieuc devront être modifiés. Les secteurs du phare du Grand Léjon seront également adaptés. Ces changements seront portés à la connaissance des navigateurs largement en amont du début des travaux.

Il précise qu'il sera bien évidemment à l'écoute des avis des marins et des gens de mer qui seront réunis en commissions nautiques afin de permettre de réglementer les usages de manière pragmatiques.

En tant que de besoin, et afin d'assurer la sécurité nautique, il renforcera la surveillance du chantier par les différents moyens qui sont à sa disposition et qu'il coordonne dans l'exercice de ses fonctions : CROSS, sémaphores, moyens nautiques de la fonction garde-côtes.

Il rappelle enfin que la gestion des situations d'urgence devra également être travaillée largement en amont entre l'Etat et les lauréats afin d'aboutir à la validation du plan d'intervention maritime, document opérationnel nécessaire et essentiel pour garantir la clarté et la réactivité du dispositif de gestion d'un événement de mer au sein et aux abords du futur parc, en phase de construction, puis en phase d'exploitation.

Le Préfet des Côtes-d'Armor passe ensuite la parole aux différents intervenants. Le diaporama présenté par Ailes Marines (M. Riou) , RTE (Mme Lau-Bégué) et la DDTM (M. Froux) sera mis en ligne sur le site internet de la préfecture.

2) Présentation du diaporama.

Le diaporama, annexé au présent compte rendu, synthétise :

1. L'état d'avancement du projet

- information sur l'état d'avancement du projet de parc éolien au 10 juillet (Ailes Marines)
- information sur l'état d'avancement du projet de raccordement au 10 juillet (RTE)
- suivi des prescriptions des autorisations administratives délivrées en 2017 (DDTM)
- temps d'échanges

2. Perspectives et calendrier prévisionnel

- projet de parc éolien (Ailes Marines)
- projet de raccordement (RTE)
- temps d'échanges

3) Information sur l'état d'avancement du projet de parc éolien

En introduction, **M.GARCIA-PEREZ, président d'Ailes Marines** remercie les autorités françaises pour la confiance accordée à Iberdrola pour réaliser ce projet qui présente de nombreux défis en particulier des défis techniques. Iberdrola a fait appel à des entreprises qui sont parmi les meilleures au monde et qui vont apporter des solutions pour relever ces défis techniques et honorer la confiance qui a été donnée à Iberdrola. Les énergies marines renouvelables et l'électricité verte font partie de l'ADN d'Iberdrola qui souhaite produire cette électricité en Bretagne pendant très longtemps.

Il précise que la crise sanitaire du COVID rend les choses plus compliquées et apportent des délais supplémentaires, mais que le projet de Saint-Brieuc peut faire partie de la solution en apportant un développement économique et aussi une activité industrielle. Il souhaite que Iberdrola soit un acteur en Bretagne et en Côtes-d'Armor sur un temps long.

M. RIOU, directeur du développement d'Ailes Marines, après avoir présenté une description du projet, dresse un bilan des avancées du projet depuis la dernière instance de concertation de 2018 :

- suivi d'une quarantaine de mesures environnementales (mesures de compensation, de suivi, d'accompagnement et de réduction) ;
- mise en œuvre depuis 2018 de près de la moitié des suivis engagés :
 - renforcement de la quiétude des mammifères marins dans le golfe normand breton
 - amélioration des conditions de nidification sur le Cap Fréhel
 - permettre le retour des oiseaux sur l'île Tomé
 - amélioration des connaissances sur les oiseaux nicheurs
 - les zones d'élevage pour les poussins d'alcidés
 - suivi des mammifères marins et des oiseaux
 - identification des flux migratoires des oiseaux
 - suivi de la ressource halieutique
 - suivi du benthos, des sédiments et de la qualité des eaux, (incluant anodes)
 - incidence des émissions sonores sur la ressource halieutique : une première mondiale, étude qui fera l'objet d'une publication scientifique
 - effets de la turbidité
 - réduction du dérangement du puffin des Baléares

4) Information sur le projet de raccordement (RTE)

En préambule, **Mme LAU-BEGUE, directrice du projet pour RTE**, rappelle la mission de service public de RTE qui est de raccorder le parc au réseau public. Pour cela, un long travail de concertation a été mené depuis 2011, qui a abouti à la signature de l'ensemble des autorisations en 2017. Il n'y a plus aucun recours sur le projet de raccordement. La convention de raccordement, qui est le contrat liant RTE au producteur, a été signée le 31 mars dernier avec pour objectif la mise en service des deux câbles de liaisons d'ici l'été 2023.

Elle présente ensuite la liste des contractants, tous connus à ce jour pour la réalisation des travaux de raccordement. Concernant les prescriptions environnementales à respecter, elle indique qu'un certain nombre sont en cours :

- démarrage des études pour la réalisation de l'état de référence sur la ressource halieutique avant travaux
- poursuite de l'étude topographique sur la plage de Caroual pour garantir la profondeur d'ensouillage (2m minimum sous la plage)
- réalisation d'une étude sur l'impact des investigations UXO et géophysiques sur la ressource halieutique
- étude en cours pour l'établissement de la mesure de suivi sur la turbidité pendant les travaux
- écologue missionné pour la réalisation de l'état initial avant travaux et accompagnement tout au long des travaux (contrôle et conseil)
- mise en place d'une démarche de sensibilisation et de contrôle des intervenants pour renforcer l'économie circulaire dans la gestion des déchets (attribution en cours)

5) Suivi des prescriptions des autorisations ministérielles délivrées en 2017 (DDTM)

M. FROUX, chargé de mission « énergies marines renouvelables » à la DDTM, indique qu'au total 9 autorisations ont été délivrées en 2017 à Ailes Marines et RTE, avec mise en place d'un comité de gestion et de suivi (CGS) qui veille à la bonne application de l'ensemble des mesures environnementales prescrites et d'un conseil scientifique (CS) qui assiste le CGS. Il rappelle que 135 prescriptions issues de ces autorisations sont à respecter pour Ailes marines et 80 pour RTE.

Depuis la dernière instance de concertation, il mentionne que le CGS a validé 8 protocoles, le CS a émis 5 avis. Il rappelle que ces avis ont porté principalement sur la ressource halieutique, les mammifères marins, l'avifaune, les chiroptères, le bruit, la turbidité, l'ensouillage des câbles et les espèces protégées. Les avis du CS sont mis en ligne sur le site internet des services de l'État.

6) Échanges (Questions/Réponses)

1. Intervention de M. COUDRAY, président du CDPMEM :

M. Coudray adresse un message aux nouveaux élus : ce qui est présenté comme des mesures d'accompagnement n'en sont pas en réalité, une nouvelle fois c'est un mensonge, puisque il s'agit de demandes provenant de l'arrêté, ces études sont des conditions sine qua non de l'attribution du parc. Il ne s'agit pas de mesures d'accompagnement mais d'obligations réglementaires.

2. Intervention de M. Baudlet, président de l'UPEEL :

M. Baudlet lit en séance une déclaration critiquant le manque de sincérité et l'insuffisance des études produites par Ailes Marines. Il précise que des recours sont encore en cours, notamment contre l'arrêté autorisant les modifications des caractéristiques techniques des éoliennes. A sa demande, cette déclaration est annexée au présent compte-rendu.

3. Question de M. Lubin association Gardez les Caps :

Cette présentation présente le projet comme un fait accompli et il n'y aucune étude d'impact sur l'économie locale (pêche, tourisme, commerce).

Une question : l'État va subventionner le projet à hauteur de 4,7 milliards d'euros sur 20 ans, payé par le contribuable, et donc la question est pourquoi ?

Réponse du préfet des Côtes-d'Armor :

Il confirme que les mesures d'accompagnement sont bien des mesures réglementaires puisque prescrites par les autorisations préfectorales.

Sur les recours : tous les actes ont été jugés légaux jusqu'à présent. C'est sur le fondement de l'avis de l'autorité environnementale (indépendante du préfet) qui a jugé les impacts non substantiels que l'arrêté préfectoral modificatif a été pris en décembre 2017. Il rappelle que la cour d'appel administrative de Nantes a confirmé la légalité de cet arrêté, qu'il y a un recours devant le conseil d'État en cours actuellement et qu'il ne peut donc faire l'objet d'aucun commentaire complémentaire de sa part.

Concernant le prix de rachat de l'électricité par l'État, M. Le Préfet donne la parole à **M. FERRAN sous-directeur adjoint de la DGEC**.

Réponse de M. Ferran de la DGEC :

Celui-ci rappelle que le coût du soutien est calculé sur la base des taux de rentabilité interne du projet (retour sur investissement) avec une rentabilité évaluée à 7 % pour Iberdrola, ce qui est un niveau classique et raisonnable pour les énergies renouvelables. Il souligne que les chiffres peuvent paraître impressionnants, mais il rappelle que les 2,4 milliards € sont dépensés par Ailes Marines en investissement (CAPEX) en début de projet alors que le soutien de l'État est étalé sur 20 ans (garanti du prix d'achat à hauteur de 155 € du MWh) et que cela n'a rien d'exceptionnel pour des projets de soutien aux énergies renouvelables. C'est par ailleurs un choix politique fort de la France pour développer les énergies renouvelables.

4. Question de M. Abbest, délégué départemental de la SNSM Côtes-d'Armor :

Il a bien noté les deux éléments de contexte mentionnés en début de réunion par les préfets : cohabitation apaisée et sécurité maritime. Concernant la sécurité maritime, il estime ne pas avoir eu suffisamment de contacts préalables concernant le plan d'intervention maritime (PIM), qui doit déterminer les attributions de chacun concernant l'organisation de la sécurité maritime autour du champ éolien.

5. Question de M. Labaune, association Frehel Environnement :

Il pose une question sur la puissance prise en compte pour le calcul de la subvention État : s'agit-il de la puissance installée ou de la production réelle ?

6. Intervention de M. Coisy, directeur de l'entreprise Néodyme (représentant de Breizh EMR) :

Son entreprise travaille sur d'autres projets éolien à St Nazaire et Fécamp où il souligne recevoir un très bon accueil de la part des élus, comités des pêches, associations environnementales, qui les poussent à faire du mieux possible pour mettre en place ces parcs éoliens en mer. En tant que breton, il regrette de voir quelques dizaines de personnes influentes (associations, comités des pêches et élus) qui ralentissent depuis 15 ans le développement du projet de Saint-Brieuc et contribuent à ce que l'on dispose toujours en Bretagne d'une énergie importée provenant du nucléaire. Il remercie l'implication des services de l'Etat et les porteurs de projet de faire au mieux pour prendre en compte ces enjeux environnementaux et pour aider au développement ce projet.

7. Question de Mme Poujol, association Gardez Les Caps :

Elle souhaite rebondir sur la question de M. Labaune. Elle s'étonne du niveau de prix de rachat de 155 €/MWh pour le projet de St Brieuc, alors que le tarif de rachat pour le projet de Dunkerque est de 41 €/MWh pour une production bien supérieure au projet d'Ailes Marines.

De plus, en écoutant M. Coudray, elle se demande si la zone a été si bien choisie que cela puisque ce projet va impacter la pêche artisanale dans un endroit visiblement mal placé et donc se pose la question du choix de la zone au regard du tarif d'achat le plus élevé du monde.

Réponse du préfet maritime de l'Atlantique :

La sécurité maritime est au cœur des préoccupations de la préfecture maritime. La priorité est de finaliser le plan d'intervention maritime de Saint-Nazaire qui servira de base de travail pour Saint-Brieuc avec des adaptations locales bien entendu. Dans tous les cas, il tient à préciser que l'ensemble des acteurs concernés et usagers de la mer seront associés pour donner leur avis.

Réponse de M. Ferran de la DGEC :

Il confirme que la puissance installée du parc a bien été prise en compte pour le calcul de la subvention, mais il rappelle que l'État paie pour l'électricité produite. Il précise également que le tarif à l'origine de 198 €/MWh en 2012 a été renégocié à 155 €/MWh soit une baisse de 20 %. Il confirme que ce prix est plus élevé que celui de Dunkerque : la différence s'explique en grande partie par l'environnement plus favorable à Dunkerque (fonds marins plus propices à la pose d'éoliennes posées, meilleures conditions de vent) et la période d'attribution de l'appel d'offres (10 ans se sont écoulés entre l'attribution de Saint-Brieuc et Dunkerque).

Il rappelle que ce tarif en lui-même est un tarif relativement raisonnable par rapport à d'autres projets d'énergies renouvelables (exemple des panneaux solaires qui bénéficient de tarifs d'achat bien supérieurs quand, il y a quelques années, les panneaux restaient une technologie onéreuse) et que le soutien de l'État a servi aussi à rendre les technologies plus compétitives. L'énergie verte est ainsi de moins en moins chère. L'État souhaite que l'éolien en mer prenne la même courbe et devienne de moins en moins cher avec une technologie de plus en plus mature.

Réponse de M. Riou, Ailes marines :

Il confirme que les coûts d'installation liés aux particularités géologiques du site font que les coûts d'installations sont plus importants que sur d'autres parcs.

Réponse du préfet des Côtes-d'Armor :

Il précise que ce tarif a été validé par la commission européenne au titre des aides d'État, et note qu'il y a un contentieux en cours.

8. Intervention de M. Dereux, France Nature Environnement(FNE) :

M. Dereux rappelle qu'il a suivi toute la concertation préalable et confirme que France nature Environnement est favorable aux énergies marines renouvelables (EMR). Il salue le travail de concertation de fond et indique que l'on était sur des domaines peu connus au départ et que l'on a avancé en marchant. Il préconise d'avancer sereinement dans ce dossier et mentionne qu'il y a un intérêt à doper les EMR sur les façades maritimes pour réduire les énergies nucléaires et fossiles.

9. Question de M. Tréhorel, marin-pêcheur, membre de l'association gardez les Caps :

Il se présente : marin pêcheur artisan, président de l'association de défense de l'environnement et de promotion de la pêche artisanale dans le golfe normand breton (ADEPPA-GNB) et représentant du collectif qui a porté plainte auprès du tribunal de l'Union européenne sur le tarif d'achat accordé par la France. Il rappelle que son collectif attaque tous les parcs, pas seulement celui de Saint-Brieuc. Il demande que les éoliennes soient implantées en dehors des zones de pêches artisanales constituant une économie importante.

Sa question : peut-on dire qu'aujourd'hui c'est le début des travaux en baie de Saint-Brieuc ?

9. Question de M. Barbo, vice-président de Lamballe Terre et Mer :

Plusieurs questions de la part de M. Barbo, qui souhaite que l'on élargisse le débat dans cette instance:

- la baie de Saint-brieuc est-elle encore un patrimoine commun ?
- parlera t-on un jour de l'acidification de la baie ?

- parlera t-on un jour de stockage de carbone
- parlera t-on de l'énergie ?
- parlera t-on des effets néfastes des combustibles fossiles ?
- parlera t-on un jour de la centrale à gaz de Landivisiau ?
- parlera t'on de l'augmentation de la durée de vie de la centrale à charbon de Cordemais ?
- parlera t-on un jour du tarif de rachat du MW du futur EPR par rapport à celui de l'éolien en mer de Saint-Brieuc ?

10. Question de Mme Pujol, association Gardez Les Caps :

Mme Pujol indique qu'elle n'était pas là au début du projet, mais elle est étonnée car le projet est entourée de plusieurs zones Natura 2000 (dont l'une à 450 m) et qu'au nord Est du projet, il y a une faille de 6 m de profondeur avec des coraux. Elle précise qu'une expédition sera menée à l'automne prochain par le pôle maritime du muséum d'histoire naturelle de Dinard pour ces coraux. Pourquoi n'en parle-t-on pas, alors que tous les coraux du monde sont protégés ?

Réponse du préfet des Côtes-d'Armor :

Il indique qu'il ne s'agit pas de refaire ici les études d'impact et que tout cela a été vu, contesté et jugé. Il précise bien que l'on est aujourd'hui à l'étape suivante : s'assurer que toutes les exigences environnementales des autorisations préfectorales sont respectées.

Par ailleurs, il rappelle que ce qui commence aujourd'hui, ce sont les études exploratoires et les opérations préalables au démarrage des travaux, et donc ce ne sont pas les travaux d'installation et de construction.

Réponse du préfet maritime de l'Atlantique :

Il rappelle qu'on ne reviendra pas sur le choix des zones, mais il restera vigilant à la bonne cohabitation entre usagers et aux respects des prescriptions.

7) Information sur les perspectives et calendrier prévisionnel du projet de parc éolien (Ailes Marines)

M. Riou liste l'ensemble des contractants de rang 1 retenu par Ailes Marines pour construire le parc. Il rappelle la localisation du plan industriel :

- fabrication des éoliennes Siemens Gamesa à l'usine du Havre
- fondation jacket, assemblage et stockage sur le polder du port de Brest
- port de construction et d'installation sur le port de Lézardrieux
- entreprises de sous-traitant partout en Bretagne

Il confirme la création des premiers 1100 emplois en France : 750 au Havre, 250 à Brest et 100 emplois pour la base de maintenance en local.

Il souligne les relations étroites de Ailes Marines avec de nombreux opérateurs locaux, du monde économique et industriel et également de nombreux travaux pour l'élaboration d'un projet touristique autour de la baie.

En termes de calendrier, il rappelle les objectifs de Ailes marines par rapport à son plan industriel qui est de passer en phase construction à partir de 2021 pour une durée de travaux entre deux ans et demi et trois ans, avec une mise en service fin 2023.

Pour l'été 2020, il rappelle qu'une campagne de recherches d'explosifs UXO sera engagée afin d'assurer la sécurité des travailleurs et confirme le besoin de Ailes Marines de tester des outils de forage et de tranchage pour :

- définir et optimiser le séquençage lors de la construction au regard de la complexité des fonds marins rencontrés (roches très dures) ;

- faire un maximum de forage (par rapport au battage) ;
- avoir un objectif de 100% d'ensouillage des câbles sur la totalité du tracé des câbles inter-éoliennes afin de minimiser les risques de navigation et faciliter l'entretien. Il tient à préciser qu'à l'origine, en 2016, lors de la grande commission nautique, seuls 50 % des câbles devaient être ensouillés.

M. Riou fait ensuite un point d'avancement de l'aménagement du futur port de construction de Lézardrieux.

8) Information sur les perspectives et calendrier prévisionnel du projet de raccordement (RTE)

Mme Lau-Begué présente la feuille de route de RTE. En mer, depuis le 30 juin 2020, le navire Géo-océan IV réalise sur mer et sur terre des études de détections d'engins explosifs et des études géophysiques pour préparer les travaux de raccordement et caractériser les sols rencontrés. Elle précise qu'un nouveau navire arrive sur zone ce jour avec pour objectif de terminer ces études pour la fin du mois de juillet 2020.

Ensuite, elle précise que des études géotechniques seront engagées en mer, après analyse des données géophysiques au mois d'août.

Les mêmes études géotechniques ont été conduites pour la partie atterrissage par des carottages sur la plage de Caroual et le parking véhicule léger de Caroual. Ces carottages sont désormais terminés.

Quant au planning général du projet de raccordement, Mme Lau-Bégué en présente les grandes lignes :

- mai à octobre 2020 : études exploratoires en mer et à terre
- troisième trimestre 2020 à juin 2021 : travaux de génie civil à l'atterrissage
- second semestre 2020 à décembre 2022 : travaux terrestres
- 2022 : travaux de liaisons sous-marines
- second semestre 2022 : mise à disposition des liaisons de raccordement pour respecter les engagements de RTE

Concernant les prescriptions environnementales, Mme Lau-Bégué énumère la liste des suivis environnementaux à venir prochainement :

- poursuite des études pour la réalisation de l'état de référence sur la ressource halieutique avant travaux ;
- mise au point de la mesure de suivi sur la turbidité pendant les travaux (CGS) ;
- établissement de la mesure de suivi de la qualité des eaux et la caractérisation des sédiments ;
- établissement d'un protocole pour le suivi benthique ;
- mise en œuvre de la mesure de suivi avifaune lors des travaux à l'atterrissage ;
- réalisation de l'état initial avant travaux par un écologue et accompagnement tout au long des travaux ;
- mise en œuvre de la démarche de sensibilisation et de contrôle des intervenants pour renforcer l'économie circulaire dans la gestion des déchets.

9) Échanges (Questions/réponses)

11. Intervention de Mme Le Saout, Conseil Régional de Bretagne :

Mme Le Saout rappelle, au nom du président de Région, qu'un consensus avait émergé au début du projet (2011). Cet esprit de dialogue d'échange et de construction doit rester au centre du dossier. Elle remercie le préfet Mosimann d'avoir « remis l'église au milieu du village » en remettant le dialogue au cœur du projet même si ce dialogue peut être éruptif et râpeux.

Elle réaffirme que le projet est incontournable pour la Bretagne du fait de sa situation péninsulaire avec un objectif atteindre 30 % des besoins énergétiques des Bretons couvert par des énergies renouvelables; l'éolien posé est une première brique, le flottant en sera une seconde, l'hydrolien également et pourquoi pas des houlomoteurs avec des emplois à la clé avec le lancement d'une filière industrielle.

Elle rappelle que tout cela doit se construire avec les pêcheurs qui ont souffert des conséquences de la crise sanitaire, dans un contexte de Brexit à venir.

Elle souligne enfin l'importance d'avoir des pilotes de projets d'Ailes Marines qui soient opérationnels sur le terrain à Brest et à Saint-Brieuc, dans tous les cas ancrés sur le territoire breton.

Réponse du préfet des Côtes-d'Armor :

Le parc éolien doit se faire avec le territoire (acteurs de terrains, pêcheurs et porteurs de projets), et notamment avec les pêcheurs. Il insiste sur le fait que ce projet doit se faire dans la concertation au sein du territoire costarmoricain.

12. Intervention de M. Coudray, président du CDPMEM 22 :

M Coudray estime être fatigué de répéter toujours la même chose depuis 2007. Après des mois où il ne s'est rien passé et où les pêcheurs ont été oubliés, il faut maintenant tenir un rythme infernal de réunions pour aller vite, pour que le projet commence en 2021, et tout ça pour satisfaire le président de la république en vue des élections de 2022.

Il estime que Ailes Marines ne sera pas prêt en 2021 pour répondre aux questions posées par la pêche. Il rappelle que la pêche costarmoricaine, c'est 300 bateaux, 900 marins. Il rappelle également que le comité des pêches n'est pas contre, mais pas pour non plus et qu'il souhaite que l'on réponde aux questions et aux prescriptions qui sont posées dans les arrêtés préfectoraux d'autorisation.

13. Intervention de Mme Leclerc, directrice de l'agence locale de l'énergie (ALEC) :

Elle porte la parole des membres de son bureau et rappelle les enjeux énergétiques et de l'urgence climatique d'agir. Elle rappelle que les énergies renouvelables sont un pilier pour lutter contre le changement climatique. Elle fait une suggestion pour lutter contre le changement climatique : développement des énergies renouvelables et réduction de la consommation, et fait ainsi le lien entre ces actions et le développement économique local.

14. Intervention de M. de Chaisemartin, vice-président du Conseil départemental des Côtes-d'Armor :

Il rappelle que le Conseil départemental est là pour défendre la profession des pêcheurs. Il indique par ailleurs que le développement de la connaissance se fera au fil de l'avancement du projet et que la planification est importante via le volet maritime des SCOT. Ce projet industriel est un projet énergétique nécessaire et c'est l'opportunité de développer la connaissance, de mobiliser des entreprises et d'apporter des vertus économiques locales. Dans tous les cas, il estime que les impacts environnementaux ou économiques seront moins néfastes que le transport sur plus de 300 km de l'énergie nucléaire.

15. Intervention de M. De La Motte, association Gardez les Caps :

Le barrage de la Rance n'existerait pas aujourd'hui si nous avions eu les écologistes d'aujourd'hui. « *Errare humanum est, perseverare diabolicum* ». Pourquoi ne retire-t-on pas un projet aussi néfaste pour l'environnement et les pêcheurs, aussi coûteux pour les consommateurs ? Combien économiserait-on d'électricité avec 4 milliards de travaux de rénovation énergétique ?

16. Question de M. THOMAS, patron-armateur, membre du CDPMEM 22 :

Question posée au préfet maritime : si nous avons la garantie d'un ensouillage à 100 %, peut-on avoir la garantie que les arts traînants pourront continuer à travailler dans le parc éolien ?

17. Intervention de M. Le Fur, député et vice-président de l'Assemblée nationale :

M. Le Fur indique qu'il ne prendra pas position, mais souhaite poser des questions. Il rappelle que le département des Côtes-d'Armor c'est l'agriculture, c'est l'électronique et les nouvelles technologies, avec leurs difficultés, mais c'est aussi la pêche. Il souhaite que ce qui existe ne souffre pas trop.

Il rappelle que sur le port de Brest, l'agrandissement du polder, c'est 300 M€ investis par la région Bretagne, pour réaliser l'assemblage des fondations, et qui coûtent non pas au consommateur national mais au contribuable breton.

1^{ère} question : les travaux vont prendre du retard (problématique d'alignement du polder), et donc le polder ne va pas pouvoir être utilisé tout de suite, il souhaiterait avoir des précisions sur le sujet.

2^{ème} question : les deux références nationales que l'on a sur le sujet en tant qu'experts sont Ifremer et le muséum national d'histoire naturelle : a-t-on des études de ces organismes référents sur le sujet éolien ? si oui, M. Le Fur souhaiterait en avoir une communication.

3^{ème} question par rapport à RTE qui a été missionné pour réaliser le raccordement (initialement cela devait être assuré par l'opérateur) : qui paie RTE ? Le contribuable ou le vendeur d'électricité (donc à la fin le consommateur) ?

4^{ème} question : le prix de rachat est fixé pour 20 ans. Il estime que cela s'apparente à une rente dans l'économie classique. Ce prix (155 €) est le plus cher de tous les parcs éoliens. Pourquoi ce parc coûte aussi cher ici en baie de St-Brieuc ?

5^{ème} question : les pêcheurs sont confrontés au Brexit (80 % de la pêche se fait dans les eaux britanniques pour certains pêcheurs). Comment le prendre en compte pour que les pêcheurs ne perdent pas une partie de leur territoire de travail ?

Réponse du préfet des Côtes-d'Armor :

En réponse à la question de M. Coudray, M. le préfet rappelle que la préoccupation première des services de l'État, c'est de s'assurer du respect des prescriptions mentionnées dans les autorisations signées en 2017 par son prédécesseur. C'est la ligne et l'exigence qu'il se fixe.

Réponse du préfet maritime de l'Atlantique:

Pour répondre à la question de M. de Chaisemartin sur la mise en place d'une planification en mer, le préfet maritime de l'Atlantique rappelle qu'il pilote un certain nombre de travaux visant à améliorer la gouvernance en mer. Les parties prenantes sont réunies au sein des conseils maritimes de façade (CMF) et des conférences régionales de la mer et du littoral. L'État gère la gouvernance maritime principalement au travers des documents stratégiques de façade (DSF), qui sont un chantier stratégique en matière de planification maritime.

Sur la question de l'autorisation de la pêche aux arts traînants dans le parc, M. Le Préfet maritime confirme que les arts dormants seront autorisés avec des restrictions (50 m par rapport aux fondations et 200 m par rapport à la sous-station électrique). Il rappelle que c'est l'objectif qui avait été fixé en 2016 lors de la grande commission nautique. Pour les arts traînants (dragues et chaluts), il confirme l'autorisation de pêcher dans les axes nord-ouest/sud-est. En revanche il confirme que même si les câbles sont ensouillés, il ne sera pas possible de les traverser en action de pêche avec des arts traînants.

Réponse de M. Riou, Ailes marines :

Concernant la question de M. Le Fur sur le polder de Brest, M. Riou indique que Navantia a commencé son installation sur le polder, les travaux commenceront en septembre.

Réponse de Mme Le Saout, Conseil régional de Bretagne :

Mme Le Saout ajoute que le quai EMR a coûté 220 M€ et n'est pas destiné uniquement au projet d'Ailes Marines mais à l'ensemble du projet EMR (éolien flottant, développeurs intéressés). Elle tient à préciser par ailleurs que les travaux de consolidation en cours sur le quai EMR n'impacteront pas l'installation de Navantia qui pourra bénéficier des quais 3 et 4 existants à quelques dizaines de mètres de leur future implantation. Elle confirme que la mise en service du quai est programmée dans le courant du 2eme semestre 2021.

Réponse du préfet des Côtes-d'Armor :

En réponse à la question de M. Le Fur sur les études, M. Le Préfet indique que deux types d'études sont en cours dans le cadre du projet :

- une sur l'établissement à partir de nombreuses observations (embarquées et expérimentales) des états de référence de la ressource halieutique (photographie avant travaux). Le protocole élaboré par les porteurs de projet, accompagné de questions posées par les comités des pêches, va être transmis à l'Ifremer pour expertise afin de fiabiliser la photographie ;
- d'autres études sont menées sur l'impact de travaux (bruit et turbidité) sur la ressource halieutique notamment sur la coquille Saint-Jacques ou la seiche Il rappelle qu'elles ont été effectuées en laboratoire pour l'instant : les premiers résultats ont été présentés aux pêcheurs, il confirme que ces études seront poursuivies en milieu naturel cet été (rade de Brest) et se termineront à l'automne avec des publications internationales. Il tient à préciser que ces études ont été conduites par des experts reconnus au niveau international (CNRS, ...), et que l'ensemble de ces études pourront être communiquées à M. le Député.

Réponse de M. Riou, Ailes marines :

M. Riou indique que le Muséum National d'Histoire Naturel (M. Ollivier) et le CNRS (M. Chauvaud) participent aux études de bruit menées par Ailes Marines. IFREMER a pour rôle d'expertiser des protocoles scientifiques et de donner des avis d'expertise pour le compte de l'État. IFREMER est un appui précieux en matière de conseil scientifique sur les ressources halieutiques.

Réponse de Mme PITOU-AGUDO, déléguée pour la région Ouest réseau transport d'électricité (RTE) :

Sur la question concernant le financement de RTE, Mme Pitou-Agudo précise que le cadre réglementaire a évolué il y a un an et que l'État a confié à RTE le raccordement de l'ensemble des parcs offshore français avec pour objectif de réduire à terme le coût financier pour la collectivité et l'impact environnemental.

Réponse du préfet des Côtes-d'Armor :

Sur la question de qui a décidé d'installer le parc ici, M. Le Préfet rappelle que l'appel d'offre a été lancé en 2011 et attribué en avril 2012. Plusieurs gouvernements successifs ont confirmé depuis 2011 ce projet à des phases diverses. Le préfet des Côtes-d'Armor indique une nouvelle fois que le parc se construira avec les pêcheurs et non pas contre les pêcheurs, dans un souci de concertation avec les comités des pêches et avec la préoccupation de mesurer tous les impacts sur la ressource halieutique. Il s'est fixé une méthode de travail en réunissant tous les mois les comités des pêches et les porteurs de projet.

18. Intervention de M. Chaumard, vice-président du Comité régional de la conchyliculture Bretagne Nord :

Le CRC sollicitera en 2023, à l'issue de la mise en service du parc, une demande de concession pour expérimenter de l'aquaculture intégrée (poissons, algues, coquillage). Cela n'existe nulle part ailleurs en France.

19. Intervention de G. Le Droumaguet, chargé de mission du CDPMEM 22 :

En complément de la réponse de M. Riou sur l'intervention d'IFREMER, M. Le Droumaguet précise que l'Ifremer ne rédige pas de protocole sur les ressources halieutiques mais émet un avis sur les études réalisées par Ailes Marines.

20. Intervention de M. Le Nezet, président du CRPMEM Bretagne :

Il rappelle que la conférence régionale mer et littoral (CRML) avait validé que le parc se ferait avec les pêcheurs. Il demande qu'Ifremer rédige des protocoles plutôt que de se mettre en position de juge. Il rappelle par ailleurs que la pêche figure en priorité 1 dans le document stratégique de façade (DSF) et que l'activité de pêche dans les parcs est une priorité en insistant sur le fait que les pêcheurs doivent être prioritaires et perdurer dans les parcs (par rapport aux conchyliculteurs par exemple).

21. Intervention de M. Baudlet, président de l'UPEEL :

Il complète les propos de Mme Le Saout en mentionnant qu'elle a oublié dans le mix énergétique breton la centrale à gaz de Landivisiau de 500 MW.

Alors que le prix de rachat est très élevé, dans le même temps, il constate que les différents composants du parc viennent hors de France. Les câbles viennent de Norvège, les jackets sont fabriquées en grosse partie en Espagne, les turbines Siemens sont certes assemblées au Havre mais l'essentiel de la valeur ajoutée est en Allemagne. D'où sa question : quel bénéfice pour les entreprises françaises sur les 2,5 milliards d'investissement ?

M. Baudlet demande en dernier lieu pourquoi une TVA est appliquée sur la Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE), qui est déjà une taxe ?

Réponse du préfet des Côtes-d'Armor :

M. le Préfet ne s'avoue objectivement pas spécialiste pour répondre à la question de la TVA sur la CSPE, qui n'est pas le sujet des travaux de cette instance.

Réponse de M. Ferran de la DGEC :

Sur l'intégration des énergies intermittentes dans un mix énergétique, M. Ferran répond que la France a une stratégie énergétique à 10 ans et une stratégie de dé-carbonisation à l'horizon 2050.

Sur le prix spot, M. Ferran précise qu'il est très rare d'avoir un prix négatif. Il rappelle que le photovoltaïque produit surtout en été et en milieu de journée où il y a un besoin en consommation moindre alors que l'éolien a lui une courbe de production plus constante dans le temps, surtout pour l'éolien maritime. Il explique que c'est pour cela que l'on fait diverses énergies renouvelables et c'est la raison d'existence du mix diversifié qui permet globalement de lisser la réponse au besoin et donc de ne pas dépendre d'une seule technologie et pas au même endroit.

M. Ferran précise qu'il y a beaucoup d'études en cours sur le sujet. RTE notamment étudie ce que serait le réseau si on avait 100 % d'énergies renouvelables avec pour objectif d'avoir un réseau électrique stable.

Le préfet des Côtes-d'Armor et le préfet maritime de l'Atlantique remercient les participants et lèvent la réunion à 17 h 45.

Le Préfet maritime de l'Atlantique,



Jean Louis LOZIER

Le Préfet des Côtes-d'Armor,



Thierry MOSIMANN

**ANNEXE au compte rendu de l'instance de concertation du 10 juillet 2020
déclaration de l'UPEEL**



Instance de concertation et de suivi du parc éolien en mer en baie de Saint-Brieuc - 10/07/2020

**Déclaration de l'UPEEL*
critiquant le manque de sincérité et l'insuffisance des études produites par Ailes Marines**

Le Préfet des Côtes-d'Armor et le Préfet Maritime de l'Atlantique ont consenti le 18 avril 2017 une autorisation d'occupation du domaine public maritime après avoir sollicité l'Autorité environnementale.

Autorité environnementale qui, par avis du 04 mai 2016, avait mis en lumière certaines insuffisances des études d'impacts produites par Ailes Marines et visait notamment le bruit en mer, les anodes sacrificielles et la turbidité.

Qui plus est, en 2016 le projet soumis à études d'impact environnementales concernait des éoliennes de fabrication AREVA.

En 2020 le projet tel qu'accepté par l'Etat (arrêté modificatif du 6 décembre 2017), s'il comporte toujours 62 éoliennes de 8 MW, celles-ci seront de fabrication SIEMENS avec des caractéristiques différentes notamment et surtout relativement au BRUIT : en effet le bruit en fonctionnement de chacune des 62 nouvelles éoliennes atteindra 117,4 dB alors que celui des éoliennes AREVA était évalué par leur constructeur à 111,7dB soit un quadruplement du volume sonore. Il en résulte que l'impact sonore en mer de cette installation équivaldra à celui de 248 des éoliennes prévues initialement par la société AREVA.

Il ressort de ce qui précède que cette augmentation de l'intensité sonore induit des conséquences aggravantes surtout sous l'eau, par rapport au projet initial et qu'elle constitue, à ce titre, une modification substantielle qui aurait dû conduire à engager une nouvelle saisine de l'Autorité Environnementale.

La Cour administrative d'appel de Nantes en a jugé autrement le 26 mars 2019 et nous a contraints à engager un pourvoi devant le Conseil d'Etat.

Par lettre du 21 novembre 2019 d'admission en cassation dudit arrêt de la cour administrative d'appel de Nantes, la Cour suprême nous a informés avoir mis à l'Instruction notre pourvoi (requête n° 431.030), notamment sur la qualification de la modification des

éoliennes ainsi que sur l'avertissement précédant le porter à connaissance de la société Ailes Marines qui dégage sa responsabilité quant au contenu du document en la transférant à l'Etat.

Le calendrier récent et non fermé est le suivant :

1° RAPPEL : par décision du 26 mars 2019, la cour administrative d'appel de Nantes considère que les études relatives aux impacts sonores en mer sont suffisantes et déboute les associations en demande.

2° Pourtant, au mois de janvier 2020, les représentants des pêcheurs publient un communiqué constatant qu'Ailes Marines n'a pas apporté les garanties relatives aux impacts du projet éolien sur la ressource halieutique (bruit, turbidité, anodes sacrificielles) et demandent la production d'études complémentaires.

Demande réitérée depuis le 18 mai 2020.

3° A venir : une décision du Conseil d'Etat qui ne devrait être fondée que sur les seules pièces produites à la Cour administrative d'appel de Nantes, ignorant la mise en cause de ces études par les pêcheurs eux-mêmes, mise en cause considérée recevable par les préfets qui ont demandé à la société Ailes Marines de suspendre les travaux jusqu'à production d'études complémentaires relatives aux impacts sur la ressource halieutique .

Nous dénonçons ce déni de réalité.

Nous demandons le retrait de ce projet qui affectera gravement les deux piliers de notre économie locale que sont la pêche et le tourisme.

Pour les associations environnementales de la Côte de Penthièvre et de la Côte d'Emeraude,

Jean-Marie BEAUDLET

Président de l'UPEEL et de Fréhel Environnement

**UPEEL : Union du Penthièvre et de l'Emeraude pour l'Environnement et le Littoral, regroupant les associations environnementales de Pléneuf Val André, Erquy, Plurien, Fréhel, Saint-Cast, Lancieux.*

NB : Nous sollicitons l'annexion de cette déclaration au procès-verbal de la réunion.

UPEEL - 05 rue des Chânes 22430 ERQUY
E-mail : unionpenthièvreemerade@gmail.com